Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_6-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 9 novembre 2026
Date de publication : 17 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Le seize novembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT - Franck BLANDEAU - Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH - Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO - Fabienne GARCIA - Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Christine LUCAS à Nathalie BELLOCHE
- Philippe LE HEN à André LOMENECH
- Pascale AUDOIN à Déborah DEFOSSEZ

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION AC N°870 ET 915

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_6-DE

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION AC N°870 ET 915

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et l'alimentation de distribution électrique, ENEDIS a réalisé des travaux.

Ces derniers étant exécutés sur le domaine public communal, les opérations doivent faire l'objet d'une convention de servitude à intervenir entre ENEDIS et la Commune actant la mise en place des ouvrages et des modalités techniques en résultant ; à savoir la pose :

- Sur la parcelle cadastrée section AC n°915 d'un poste de transformation et tous ses accessoires, tel que figuré au plan annexé
- Sur la parcelle cadastrée section AC n°870 d'une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 200 mètres, tel que figuré au plan annexé

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Considérant que la parcelle appartient au domaine public communale du fait de son propriétaire et de son aménagement affecté à l'usage direct du public,

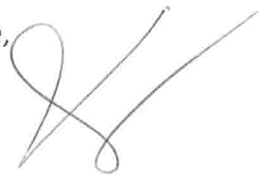
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la signature de la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune de Caudan pour la pose
  - Sur la parcelle cadastrée section AC n°915 d'un poste de transformation et tous ses accessoires
  - Sur la parcelle cadastrée section AC n°870 d'une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 200 mètres ;
- de donner tous pouvoirs au maire pour accomplir les formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,

Le Maire,





Fabrice VELY